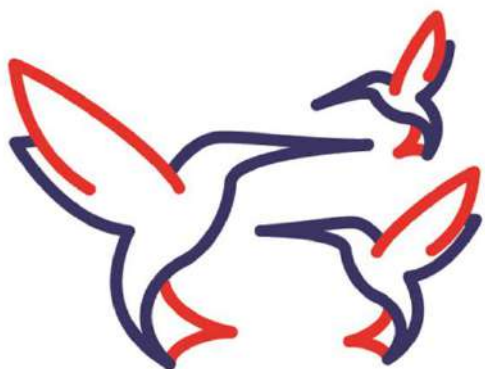


La plateforme COLIBRIS permet de simplifier vos démarches de recours dans le cadre du mouvement intra-académique



Rendez-vous sur le lien suivant pour remplir le formulaire de recours dans le cadre du mouvement intra-académique
<https://portail.recours-mvt2.orion.education.fr/page-publique-usager-dgrh/>

Pour vous accompagner dans votre démarche de recours suite à la notification de l'affectation obtenue à l'issue du mouvement intra-académique, un guide utilisateur est mis à votre disposition.

A compter de cette année, la procédure est entièrement dématérialisée. La demande de recours doit être impérativement formulée entre le 9 et le 14 juin 2021.

Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en contact avec le service de la DPE de l'académie de Poitiers à l'adresse suivante : mvt2021@ac-poitiers.fr

